

## Foncier : cession et acquisition foncières sur le site de l'ancienne Résidence du Parc : commune de Pacé / SA HLM Les Foyers

### Le rapporteur,

⇒ rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension de la résidence du Parc, l'extension prévue du bâtiment sera implantée sur 122 m<sup>2</sup> (119 m<sup>2</sup> + 3 m<sup>2</sup>) d'espaces communs communaux, issus de la parcelle cadastrée BB62.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement, en vue d'aliénation, de portions d'espaces communs sur le site de l'ancienne Résidence du Parc, du 19 septembre au 4 octobre 2012.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête.

⇒ informe le conseil municipal, que, parallèlement, afin de mener à bien ce projet d'aménagement et d'extension, la commune doit acquérir une portion de 34 m<sup>2</sup> d'espaces communs, issus de la parcelle cadastrée BB63, auprès de la SA HLM Les Foyers.

**Considérant** que le dossier soumis à l'enquête publique, du 19 septembre au 4 octobre 2012 n'a fait l'objet d'aucune observation consignée sur le registre d'enquête ;

**considérant** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur cette aliénation ;

**considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable – voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 22 novembre 2012 ;

**considérant** le code général des collectivités territoriales ;

**conformément** à l'avis des services fiscaux, par l'intermédiaire des affaires foncières et domaniales en date du 27 novembre 2012 ;

**vu** le code général des collectivités territoriales ;

**vu** le code rural, notamment ses articles L161-3 à L161-3 ;

**vu** le code de la voirie routière, notamment les articles L141-3 à L141-6 et R141-4 à R141-10 ;

**vu** le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

**vu** la délibération n° n° 29/14 de mise à l'enquête publique préalable au déclassement de portions d'espaces communs en vue d'aliénation dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension de la résidence du Parc, du conseil municipal de Pacé en date du 25 juin 2012 ;

**vu** le rapport du commissaire enquêteur du 22 octobre 2012 ;

**vu** la délibération n° 31/28 du conseil municipal, en date du 10 décembre 2012, portant déclassement de portions d'espaces communs sur le site de l'ancienne résidence du Parc ;

⇒ propose au conseil municipal :

- de céder deux portions d'une surface totale de 122 m<sup>2</sup> (119 m<sup>2</sup> + 3 m<sup>2</sup>) d'espaces communs communaux, issues de la parcelle cadastrée BB62, à la SA HLM Les Foyers, au prix de 44 € le m<sup>2</sup>,
- d'acquérir une portion de 34 m<sup>2</sup> d'espaces communs, issue de la parcelle cadastrée BB63, auprès de la SA HLM Les Foyers, au prix de 44 € le m<sup>2</sup>.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

- de céder deux portions d'une surface totale de 122 m<sup>2</sup> (119 m<sup>2</sup> + 3 m<sup>2</sup>) d'espaces communs communaux, issues de la parcelle cadastrée BB62, à la SA HLM Les Foyers, au prix de 44 € le m<sup>2</sup>,
- d'acquérir une portion de 34 m<sup>2</sup> d'espaces communs, issue de la parcelle cadastrée BB63, auprès de la SA HLM Les Foyers, au prix de 44 € le m<sup>2</sup>.

**DÉSIGNE :**

l'office notarial de Pacé pour établir les actes à intervenir. Les frais d'actes notariés, de géomètre et d'enquête publique seront à la charge de la SA HLM Les Foyers ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Pour : 28 ; abstention : 1**